



**DELIBERATION N° 22/147 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LES PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES 28 SEPTEMBRE ET 10 OCTOBRE 2022**

**CHÌ APPROVA I PRUCCESSI VERBALI DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI I 28 DI SITTEMBRE È 10 D'UTTUBE DI U 2022**

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six octobre, la Commission Permanente, convoquée le 17 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à M. Romain COLONNA
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les procès-verbaux des réunions de la Commission Permanente des 28 septembre et 10 octobre 2022, tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 octobre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI I PRUCCESSI VERBALI DI E
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 28 DI SITTEMBRE È
DI U 10 D'UTTOBRE DI U 2022**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
COMMISSIONS PERMANENTES DU 28 SEPTEMBRE ET DU
10 OCTOBRE 2022**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 26 octobre, les procès-verbaux des séances précédentes, joints au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERATIVE**REUNION DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

Le 28 septembre 2022, à 15 heures 45, les membres de la **Commission Permanente**, convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient sous son format délibérant.

Sont présents :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en mode Teams :

Mmes et M. Valérie BOZZI, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

M. Paul-Joseph CAITUCOLI par Mme Véronique ARRIGHI et M. Xavier LACOMBE par Mme Christelle COMBETTE.

Est absent :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

Assistent également à la réunion :

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (Teams),

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse souhaite la bienvenue **aux commissaires et aux membres du Conseil exécutif de Corse** ainsi qu'aux membres de l'administration présents à cette réunion.

Il procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPORT 261

Raportu n° 261 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 27 di lugliu di u 2022.

Rapport n° 261 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 27 juillet 2022.

M. VANNI soumet aux suffrages **des commissaires** le procès-verbal de la **Commission Permanente** du 27 juillet 2022.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 238

Raportu n° 238 : Cuntratti di finanziamentu à titulu di u Fondu d'intarvinzioni righjunali (FIR) 2022.

Rapport n° 238 : Contrats de financement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2022.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 244

Raportu n° 244 : Approvu di i cunvinzioni di finanziamentu di l'associ FALEPA è Sud Corse Insertion (Autoscoli suciali).

Rapport n° 244 : Approbation des conventions de financement des associations FALEPA et Sud Corse Insertion (Auto-écoles sociales).

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

Il est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 245

Raportu n° 245 : Suvvinzioni anninca di funziunamentu à l'associu di fraiutu di i parsoni ammissi à a prutizzioni di a zitiddina (AEPAPE) di Corsica.

Rapport n° 245 : Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance (AEPAPE) de Corse.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

M. COLONNA lit le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Cette dernière a rendu un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. VANNI appelle **les commissaires** à se prononcer sur le rapport considéré.

Sont absents : MM. Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI** et Saveriu **LUCIANI**.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Valérie **BOZZI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Christelle **COMBETTE**, Xavier **LACOMBE**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 246

Raportu n° 246 : Cunvinzioni custitutiva relativa à u Gruppamentu d'Intaressu Publicu (GIP) « France enfance protégée ».

Rapport n° 246 : Convention constitutive relative au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « France enfance protégée ».

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

M. COLONNA donne lecture du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. VANNI indique que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a formulé un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : MM. Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI** et Saveriu **LUCIANI**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Valérie **BOZZI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Christelle **COMBETTE**, Xavier **LACOMBE**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 247

Raportu n° 247 : Chjama à Prughjetti « Privinzioni, prumuzioni di a saluta 2022 » di l'Agenza righjunali di a saluta di Corsica.

Rapport n° 247 : Appel à projets « Prévention, promotion de la santé 2022 » de l'Agence régionale de santé de Corse.

M. Saveriu LUCIANI donne pouvoir pour voter en ses lieu et place à **Mme Julia TIBERI** jusqu'à la fin de la séance.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

M. COLONNA lit le rapport de **la commission pour les Politiques de Santé**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Il donne lecture ensuite du rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 248

Raportu n° 248 : Cunvenzione quatru rilativa à a mediazione famigliale

Rapport n° 248 : Convention-cadre relative à la médiation familiale

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

Il est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA-ENSEIGNEMENT-FORMATION -
 RECHERCHE**

RAPPORT 239

Raportu n° 239 : Dispositivu d'aiutu à i dutturanti è postdutturanti di l'Università di Corsica per l'annata universitaria 2022-2023.

Rapport n° 239 : Dispositif d'aide aux doctorants et post-doctorants de l'Université di Corsica pour l'année universitaire 2022-2023.

M. COLONNA ne participe ni au débat ni au vote.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. **Les commissaires** ont délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. MONDOLONI précise que la demande formulée par son collègue, **M. LACOMBE**, en commission et concernant les aides allouées par **la Collectivité de Corse** à l'Université pour ce dispositif, n'avait pas de caractère inquisitorial. Les montants sont en effet considérables et il convient que les élus disposent dès lors de toutes les informations s'agissant des sommes attribuées. Aussi, il serait souhaitable que les membres de **l'Assemblée de Corse** connaissent les sujets des thèses des doctorants. Cela s'inscrit dans l'esprit de la convention tripartite que l'institution territoriale a paraphée.

Un débat s'engage entre **Mme NIVAGGIONI** et **M. MONDOLONI** au cours duquel les intéressés manifestent leur désaccord.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA partage la position défendue par **Mme NIVAGGIONI** mais relayera nonobstant la demande à **Mme LUCIANI** qui porte ce dossier. Cette dernière ne manquera de délivrer à **M. MONDOLONI** les éléments d'information qu'il souhaite détenir.

Au terme de ces échanges, **M. VANNI** demande aux commissaires de se prononcer sur le présent rapport.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI et Romain COLONNA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 8
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 4**

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT 252

Raportu n° 252 : Partinariatu 2022-2023 - Ritale CANOPE di Corsica - Prugramma 3132.

Rapport n° 252 : Partenariat 2022-2023 - Réseau CANOPE de Corse - Programme 3132.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA.**

M. COLONNA fait part de sa satisfaction concernant ce rapport. Ce soutien permanent de **la Collectivité de Corse** au développement de la langue corse mérite d'être mis en évidence. Il félicite les équipes qui participent à l'établissement de ce partenariat.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SISTEMI D'INFURMAZIONI - SYSTEMES D'INFORMATION

RAPPORT 237

Raportu n° 237 : Cunvinzioni di gruppamentu di compra trà a Cullittività di Corsica è i so agenzi è uffizii par acquistà i lugiziali di a sucità ESRI France.
Rapport n° 237 : Convention du groupement d'achat entre la Collectivité de Corse et ses agences et offices pour l'acquisition des logiciels de la société ESRI France.

M. PAOLINI présente le rapport.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU - AMENAGEMENT NUMERIQUE

RAPPORT 240

Raportu n° 240 : Signatura di a cunvinzioni à titulu di u dispositivu « Cunsiglièru numericu France Services ».

Rapport n° 240 : Signature de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France Services ».

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme NIVAGGIONI lit le rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI et Jean BIANCUCCI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 241

Rapport n° 241 : Adesione di a Cullettività di Corsica à l'Associu di prefigurazione di a sucetà cuoperativa d'interessu cullettivu Hub Corsica per un numericu inclusivu da mette in opera u prugettu laureatu di a Chjama à Manifestazione d'Interessi « Hubs per un numericu inclusivu » di a Banca di i Territorii.

Rapport n° 241 : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'Association de préfiguration de la société coopérative d'intérêt collectif Hub Corsica pour un numérique inclusif pour mettre en œuvre le projet lauréat de l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Hubs pour un numérique inclusif » de la Banque des Territoires.

M. Jean BIANCUCCI donne pouvoir à **Mme Nadine NIVAGGIONI** jusqu'au terme de la présente réunion.

M. PAOLINI présente le rapport.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Les commissaires ont émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

RAPPORT 243

Raportu n° 243 : Rinnuvillamentu di u spaziu numericu di travagliu LEIA pè u periodu 2023-2027 - Prugettu ENT LEIA Fasa 4.

Rapport n° 243 : Renouvellement de l'Espace Numérique de Travail LEIA pour la période 2023-2027 - Projet ENT LEIA Phase 4.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. COLONNA lit le rapport de **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Elle a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core in Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Les commissaires ont émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. MONDOLONI formule des réserves sur les chiffres figurant dans le rapport considéré. Il rappelle que l'association LEIA est conçue à l'origine comme un outil pédagogique. Il considère qu'elle a notablement évolué et qu'elle cannibalise des fonctions qui ne font pas partie de son corps de métiers. Dès lors, elle ne rend pas correctement à l'utilisateur le service qu'elle est censée apporter initialement à l'utilisateur.

M. COLONNA dit que la SITEC qu'il préside, héberge LEIA. Dans cet esprit, il ouvre une réflexion sur l'hébergement des données qui est assuré par une structure continentale. Il considère que cette situation doit changer.

M. PAOLINI répond que des bilans d'étape sont régulièrement présentés et que dispositif fait l'objet d'un suivi. Il admet que des progrès restent à réaliser dans le domaine ergonomique. Le principe de LEIA réside dans une porte d'entrée unique. Par ailleurs, il est évident que **la Collectivité de Corse** doit se rapprocher de la SITEC afin qu'elle joue à l'avenir un rôle plus important.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE,

Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

FUNDARIU - FONCIER

RAPPORT 253

Raportu n° 253 : Cessione di gratisi à ghjuvure di u Cunservatoriu di u spaziu liturale è di e sponde lacustre.

Rapport n° 253 : Cession à titre gratuit au profit du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Il est mis aux voix.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT 236

Raportu n° 236 : Cunvinzioni trà a Cullittività di Corsica è u Sirvizii d'Incendiu è di Succorsi di Pumonti pà a missa in opara di u prughjettu di cullaburazioni intarrighjunali MEDSTAR.

Rapport n° 236 : Convention entre la Collectivité de Corse et le Service d'incendie et de Secours du Pumonte pour la mise en œuvre du projet de collaboration interrégionale MEDSTAR.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse précise que le présent rapport était inscrit à l'ordre du jour de la session des 29 et 30 septembre 2022. **Le Conseil**

exécutif de Corse a cependant pris la décision de proposer ce dossier à l'examen de la **Commission Permanente**.

Mme ARRIGHI ne participe, ni au débat, ni au vote.

M. PAOLINI présente le rapport.

Il est mis aux voix par **M. VANNI**.

Sont absents : **Mme** et **MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI** et **Paul-Joseph CAITUCOLI**.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI** et **Hyacinthe VANNI**.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT 242

Raportu n° 242 : Aeruportu di Calvi - Santa Catalina - creazione di un' area di fine di pista à u sogliu 18.

Rapport n° 242 : Aéroport de Calvi - Santa Catalina - création d'une aire d'extrémité de piste au seuil 18.

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**.

Mme NIVAGGIONI procède à la lecture du rapport de **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte, Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. VANNI lit le rapport de **la commission des Finances et de la Fiscalité**. Elle a formulé un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. MONDOLONI aborde la problématique de la clef de répartition des financements qui n'a pas été établie en amont.

Mme MATTEI indique qu'elle interviendra au terme de l'enquête publique.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 249

Rapport n° 249 : Trasporti interurbani di viaghjadori - rinuvellamentu di i cuntratti di sfruttera.

Rapport n° 249 : Transports interurbains de voyageurs - renouvellement des contrats d'exploitation.

Mme MATTEI présente le rapport.

Mme NIVAGGIONI lit le rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Elle a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. VANNI donne lecture du rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. VANNI tient à féliciter les agents des **Chemins de Fer de la Corse** pour leur implication et leur grande disponibilité. L'efficacité de la société a été maintes fois mentionnée par les médias locaux.

Mme MATTEI insiste sur l'importance des transports publics qui sont de plus en plus appréciés par les usagers. Il y a lieu de poursuivre les efforts engagés en termes d'investissements dans ce domaine. Elle remercie à son tour les agents des **Chemins de Fer de la Corse**.

Le rapport est soumis aux suffrages **des commissaires** par **M. VANNI**.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-

Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Il est 17 heures 20, l'ordre du jour est épuisé et **le Vice-président de l'Assemblée de Corse** lève la réunion.

Fait à Ajaccio, le 28 septembre 2022

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse

Hyacinthe VANNI



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 28 DI SETTEMBRE DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE
28 SEPTEMBRE 2022

ORDINE DI U GHJORNU
ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 261 : Approvazione di u prucedu verbale di a Cummissione Permanente di u 27 di lugliu di u 2022.

Rapport n° 261 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 27 juillet 2022.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 238 : Cuntratti di finanziamentu à titulu di u Fondu d'intarvinzioni righjunali (FIR) 2022.

Rapport n° 238 : Contrats de financement au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) 2022.

Raportu n° 244 : Approvu di i cunvinzioni di finanziamentu di l'associ FALEPA è Sud Corse Insertion (Autoscoli suciali).

Rapport n° 244 : Approbation des conventions de financement des associations FALEPA et Sud Corse Insertion (Auto-écoles sociales).

Raportu n° 245 : Suvvinzioni anninca di funzionamentu à l'associu di fraiutu di i parsoni ammissi à a prutizzioni di a zitiddina (AEPAPE) di Corsica.

Rapport n° 245 : Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance (AEPAPE) de Corse.

Raportu n° 246 : Cunvinzioni custitutiva relativa à u Gruppamentu d'Intaressu Publicu (GIP) « France enfance protégée ».

Rapport n° 246 : Convention constitutive relative au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « France enfance protégée ».

Raportu n° 247 : Chjama à Prughjetti « Privinzioni, prumuzioni di a saluta 2022 » di l'Agenza righjunali di a saluta di Corsica.

Rapport n° 247 : Appel à projets « Prévention, promotion de la santé 2022 » de l'Agence régionale de santé de Corse.

Raportu n° 248 : Cunvenzione quattru relativa à a mediazione famigliale.
Rapport n° 248 : Convention-cadre relative à la médiation familiale.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA-ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 239 : Dispositivu d'aiutu à i dutturanti è postdutturanti di l'Università di Corsica per l'annata universitaria 2022-2023.

Rapport n° 239 : Dispositif d'aide aux doctorants et post-doctorants de l'Université de Corsica pour l'année universitaire 2022-2023.

SISTEMI D'INFURMAZIONI - SYSTEMES D'INFORMATION

Raportu n° 237 : Cunvinzioni di gruppamentu di compra trà a Cullittività di Corsica è i so agenzi è uffizii par acquistà i lugiziali di a sucità ESRI France.

Rapport n° 237 : Convention du groupement d'achat entre la Collectivité de Corse et ses agences et offices pour l'acquisition des logiciels de la société ESRI France.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU - AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 240 : Signatura di a cunvinzioni à titulu di u dispositivu « Consiglieru numericu France Services ».

Rapport n° 240 : Signature de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France Services ».

Raportu n° 241 : Adesione di a Cullettività di Corsica à l'Associu di prefigurazione di a sucetà cuoperativa d'interessu cullettivu Hub Corsica per un numericu inclusivu da mette in opera u prugettu laureatu di a Chjama à Manifestazione d'Interessi « Hubs per un numericu inclusivu » di a Banca di i Territorii.

Rapport n° 241 : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'Association de préfiguration de la société coopérative d'intérêt collectif Hub Corsica pour un numérique inclusif pour mettre en œuvre le projet lauréat de l'Appel à Manifestations d'Intérêts « Hubs pour un numérique inclusif » de la Banque des Territoires.

Raportu n° 243 : Rinnuvillamentu di u spaziu numericu di travagliu LEIA pè u periodu 2023-2027 - Prugettu ENT LEIA Fasa 4.

Rapport n° 243 : Renouvellement de l'Espace Numérique de Travail LEIA pour la période 2023-2027 - Projet ENT LEIA Phase 4.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 242 : Aeruportu di Calvi - Santa Catalina - creazione di un' area di fine di pista à u sogliu 18.

Rapport n° 242 : Aéroport de Calvi - Santa Catalina - création d'une aire d'extrémité de piste au seuil 18.

Raportu n° 249 : Trasporti interurbani di viaghjadori - rinuvellamentu di i cuntratti di sfruttera.

Rapport n° 249 : Transports interurbains de voyageurs - renouvellement des contrats d'exploitation.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 252 : Partinariatu 2022-2023 - Ritale CANOPE di Corsica – Prugramma 3132.

Rapport n° 252 : Partenariat 2022-2023 - Réseau CANOPE de Corse - Programme 3132.

FUNDARIU - FONCIER

Raportu n° 253 : Cessione di gratisi à ghjuvure di u Cunservatoriu di u spaziu liturale è di e sponde lacustre.

Rapport n° 253 : Cession à titre gratuit au profit du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 236 : Cunvinzioni trà a Cullittività di Corsica è u Sirviziù d'Incendiu è di Succorsi di Pumonti pà a missa in opara di u prughjettu di cullaborazioni intarrighjunali MEDSTAR.

Rapport n° 236 : Convention entre la Collectivité de Corse et le Service d'incendie et de Secours du Pumonte pour la mise en œuvre du projet de collaboration interrégionale MEDSTAR.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERATIVE**REUNION DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

Le 10 octobre 2022, à 11 heures 05, les membres de la **Commission Permanente**, convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis en mode télévisuel (teams).

La présente réunion se tient sous son format délibérant.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI,
Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, par M. Romain COLONNA,

M. Jean BIANCUCCI par Mme Véronique ARRIGHI, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Christelle COMBETTE par Mme Valérie BOZZI, M. Jean-Martin MONDOLONI par M. Xavier LACOMBE.

Est absent :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

Assiste également à la réunion :

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'appel nominal et ouvre la séance. Elle constate que **Mme BOZZI** n'est plus connectée à la réunion dans l'immédiat.

Elle délivre **aux commissaires** des éléments de contexte concernant les rapports qu'il y a lieu d'examiner et rappelle qu'il a été mis un terme prématuré à la session du mois de septembre.

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA fait état du courrier transmis par **le Président du Conseil exécutif de Corse** s'agissant de l'urgence.

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 251

Raportu n° 251 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 251 : Modification du tableau des effectifs.

1-1- Vote sur l'urgence :

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA précise qu'il y a lieu de délibérer dans les meilleurs délais pour pouvoir procéder au recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : MM. Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI et Christelle COMBETTE.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : MM. Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 2

1-2- Vote sur les amendements :

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport ainsi que les deux amendements du **Conseil exécutif** dont la teneur suit :

1) Cet amendement rédactionnel vise à rajouter une création de poste au tableau des effectifs.

A la page 4 du report, il y a lieu de rajouter "*la création d'un poste de chauffeur polyvalent sur Bastia relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : il n'y a actuellement plus de chauffeur polyvalent en Cismonte ce qui implique de mobiliser systématiquement le pool d'Aiacciu.*"

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Il convient donc de modifier la délibération à l'article 1^{er} comme suit :

"Un poste de chauffeur polyvalent relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux."

Le rapport corrigé et la délibération correspondante seront modifiés en conséquence.

2) Cet amendement rédactionnel vise également à rajouter une création de poste au tableau des effectifs.

A la page 5, il y a lieu de rajouter :

1.8 Au sein de la direction de la sécurité, de la sureté et du protocole

"Depuis 2019, le poste d'huissier à Bastia est resté vacant suite au départ à la retraite d'un agent. Tous les appels à candidature sont restés infructueux malgré de nombreuses relances. Il est aujourd'hui nécessaire de pourvoir ce poste afin de pouvoir assurer l'accueil physique et l'accompagnement de tout type de publics à la présidence du Conseil exécutif. Dans ce cadre, il est proposé de créer :

- 1 poste d'huissier relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux"

Les autres dispositions demeurent inchangées.

La délibération est modifiée à l'article 1er comme suit :

"Un poste d'huissier relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux."

Le rapport et la délibération correspondante seront modifiés en conséquence.

La Présidente MAUPERTUIS donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

Mme BOZZI parvient à rétablir la connexion.

M. LACOMBE réitère la demande qu'il a formulée lors de la réunion de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Il souhaite pouvoir disposer d'une vision par direction qui permettrait d'obtenir une meilleure visibilité sur les effectifs de l'institution.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA considère que le présent tableau fournit une vision globale des effectifs dont il s'agit. Néanmoins, elle est convaincue que la nouvelle méthode de gestion qui sera mise en place prochainement répondra mieux aux attentes de **M. LACOMBE**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait observer que de substantiels progrès ont été accomplis. Elle met ensuite les deux amendements aux voix.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

**POUR : 8
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 6**

1-3- Vote sur le rapport amendé :

La Présidente MAUPERTUIS soumet le rapport amendé aux suffrages des commissaires.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

**POUR : 8
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 6**

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT 263

Raportu n° 263 : Avis di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affiti in Corsica.

Rapport n° 263 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA rappelle que la Collectivité de Corse a été saisie de ce dossier important sur lequel il convenait de formuler un avis dans les délais les plus rapprochés, par la préfecture de Corse le mercredi qui a précédé la session du mois de septembre. La session s'est cependant achevée prématurément consécutivement à une décision commune de l'exécutif et des présidents de groupes dans le cadre d'une conférence des présidents eu égard à la situation de Pierre ALESSANDRI. En conséquence de quoi, l'avis en cause n'a pu être émis. Aussi, il a été convenu d'examiner cette affaire dans le cadre de cette Commission Permanente.

2-1- Vote sur l'urgence :

La Présidente MAUPERTUIS appelle les élus à se prononcer sur l'urgence.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

**POUR : 10
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 4**

2-2- Vote sur le rapport :

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit que cette requête a été formulée par le préfet de Corse. Elle évoque l'amendement du député Michel CASTELLANI déposé à l'Assemblée nationale et portant sur la loi du 16 août 2022 relatives aux mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat. Celui-ci introduit une dérogation au niveau du territoire insulaire autorisant le représentant de l'Etat à moduler le prix des loyers dans la limite de 1,5% après avis de **l'Assemblée de Corse**. En application de ladite loi, le ministre chargé de la Transition écologique a pris un arrêté précisant les critères concernant la mise en œuvre de cette modulation. Dans cet esprit, le préfet de Corse propose une variation maximale de 2% sur laquelle il appartient **aux commissaires** de donner un avis.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA confirme et complète les propos de **la Présidente MAUPERTUIS**. Cette dernière considère que cette disposition est importante eu égard à la situation économique et sociale. Elle met également l'accent sur la forte pression immobilière à laquelle la Corse est soumise.

M. LACOMBE apporte des précisions sur la position de son groupe, **Un Soffiu Novu**, s'agissant du vote sur l'urgence auquel ses membres n'ont pas participé.

Il critique la forme et la méthode d'organisation de **l'Assemblée de Corse**. Ainsi, il constate que, lors de la longue interruption de séance intervenue dans l'après-midi de jeudi, ces deux rapports auraient pu être examinés. En revanche, il adhère sur le fond aux mesures préconisées par le préfet de Corse et son groupe votera, en conséquence, ce rapport.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Est absent : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Il est 11 heures 45, l'ordre du jour est épuisé et **la Présidente MAUPERTUIS**, après avoir remercié **le secrétariat général de l'Assemblée de Corse** pour sa disponibilité, lève la réunion.

Fait à Ajaccio, le 10 octobre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 10 D'UTTOBRE DI U 2022

COMMISSION PERMANENTE
10 OCTOBRE 2022

ORDINE DI U GHJORNU
ORDRE DU JOUR

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

- **Raportu n° 251** : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica.
Rapport n° 251 : Modification du tableau des effectifs.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Raportu n° 263** : **Avisu di l'Assemblea di Corsica nant'à mudulazione di l'indice di referenza di l'affitti in Corsica.**
Rapport n° 263 : Avis de l'Assemblée de Corse sur la modulation de l'indice de référence des loyers en Corse.
